

Bulletin d'inscription

Nom-prénom

Adresse

Mail

Tél.

Déclaration sur l'honneur :

- Je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets usagés (article L310-2 du code du commerce), ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal), et accepte le règlement ci-dessous.
- Je sollicite un emplacement (3 m pour 12 €) pour le vide grenier de Saint-Martin-du-Touch du **27/09/2026**.
- Je joins un chèque de 12 €/emplacement à l'ordre du « collectif de Saint-Martin-du-Touch »
- Je joins la copie recto/verso de ma pièce d'identité.

Règlement :

Article 1 : L'accueil des exposants se fera à partir de 7 h. Les ventes auront lieu de 9 h à 16 h.

Article 2 : Sont admis à participer à cette manifestation les personnes qui auront réservées leur emplacement et réglées leur droit de place.

Article 3 : Les emplacements restés vides à 9 h seront attribués à d'autres exposants et les sommes versées resteront acquises au collectif à titre d'indemnité.

Article 4 : Le « Collectif » ne peut être tenu responsable des marchandises exposées en cas de vol ou tout autre sinistre.

Article 5 : En cas de force majeure, si la manifestation était écourtée, retardée ou annulée, les exposants ne peuvent prétendre à aucune indemnisation de la part des organisateurs.

Article 6 : En cas de désistement de la part d'un exposant, celui-ci ne pourra prétendre au remboursement des sommes versées.

Article 7 : En cas d'incident, les responsables des troubles seraient immédiatement expulsés soit par les organisateurs, soit par l'intervention de l'autorité publique.

Article 8 : Le site sur lequel sera organisé la manifestation ne sera accessible qu'aux piétons après l'installation des exposants qui devra être terminée à 9 h. Pas de circulation de véhicules entre 9 h et 16 h.

Article 9 : En cas de mauvais temps, le vide grenier sera annulé. A ce titre aucun remboursement ne sera effectué si l'exposant n'est pas présent.

Date :

Signature précédée de « lu et approuvé »

Merci d'adresser l'ensemble de ces documents avant le 24 septembre 2026 à :

COLLECTIF SAINT MARTIN – 197bis Chemin de Tournefeuille - 31300 Toulouse

Cette attestation sera jointe au registre remis à la Mairie.